

Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	5
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 070

Séance du 7 juin 2021

**VENTE DE LOCAUX A LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE LES
CHAMPS**

L'an deux mille vingt-et-un le sept juin à 19h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 31 mai 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; LHERITIER Laurent ; BŒUF Jacques ; MÉRIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; PINLON Evelyne ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. LETELLIER Thierry suppléé par SALVIAT Gérard ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier.

Ayant donné procuration : DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin et DUGAUD Isabelle à HAGENBACH Nadine ; VERONNET Jean-Luc et ARNAUD Christian à PINLON Evelyne.

ETAIENT ABSENTS : BRUNET Guy ; Thierry ROGER ; JOSLIN Jean-Louis.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La Communauté de communes est propriétaire d'un immeuble « Espace Eugène-Jamot » situé sur les parcelles AB 227 (lot numéro 1 local en rez-de-chaussée de 538 m² avec les deux mille huit cent trente quatre/dix millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales) et AB 228 (lot numéro 5, grange de 9 m² et les trois mille quatre cent/dix millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales), au lieu-dit le Bourg, 12 route de Banize à St Sulpice les Champs.

Rappelons que ce bien, abritant le musée Eugène Jamot, a été acheté en novembre 2015 par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, à la CIATE Creuse Thaurion, dans le cadre de la répartition de l'actif et du passif, lors du retrait de la commune de St Sulpice les Champs de la CIATE pour rejoindre Creuse Grand

Sud au 1er janvier 2014. L'acquisition a été réalisée en novembre 2015 pour un montant de 32 361.47€. Elle a eu pour conséquence le transfert et la reprise du bail emphytéotique administratif consenti pour 30 années, à compter du 15/4/2009, avec l'association Eugène Jamot, pour la création d'un espace consacré au Docteur Eugène Jamot.

Creusalis Creuse est propriétaire des deux logements situés au-dessus du musée.

Objet de la demande

La Communauté de communes n'ayant pas de projet sur ce lieu et la Commune recherchant des bâtiments pour créer de nouvelles activités et plus globalement pour la revitalisation de son centre-bourg, la Communauté de communes a proposé à la Commune de Saint Sulpice les Champs l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Par délibération N°2021-22 en date du 14 avril 2021, la Commune de Saint-Sulpice les Champs a accepté l'acquisition du bien pour la somme de 32 000 €, sous réserve de la résiliation du bail emphytéotique avec l'association Eugène Jamot et de l'obtention d'un prêt de 32 000 € par la Commune.

Éléments d'appréciation

L'association ayant été dissoute le 17 octobre 2019 (publication JO 151e - n°42 - annonce n°348 du 19/10/2019), l'activité pour laquelle les locaux avaient été confiés à l'association a cessé. La procédure de résiliation du bail est en cours.

Conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, il est possible de procéder à la vente de biens à l'amiable entre personnes publiques sans déclassement préalable.

Conséquences financières

Une évaluation par le service du Domaine en date du 19/01/2021 estime ce bien à une valeur vénale de 29 000 €.

Il n'y a pas d'emprunt en cours, ni de plan d'amortissement.

La recette a été inscrite au budget primitif 2021 au chapitre 024 Cession des immobilisations pour un montant de 29 000 €, soit une légère augmentation de recettes budgétaires de 3 000 €.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

M. SAINT-RAPT NE PRENANT PAS PART AU VOTE

- **de PROCEDER A LA VENTE** immeuble « Espace Eugène-Jamot » situé sur les parcelles AB 227 et AB 228, rez-de-chaussée, Lieu-dit le Bourg 12 route de Banize à Saint Sulpice les Champs, au profit de la Commune de Saint Sulpice les Champs, pour un montant de 32 000 €
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte permettant la réalisation de cette opération,

Ainsi fait et délibéré le 7 juin 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

18 JUIN 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

